

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE**

**COMMUNE DE COMPANS**

Séance du 16 Juillet 2009

Nombre de membres Présents	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Ayant pris part au vote ou représentés
<b>10</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

Date de la convocation : 10 Juillet 2009      Date d'affichage : 10 Juillet 2009

**L'an deux mille neuf le seize juillet à vingt heures cinquante**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

**Présents** : Joël **MARION**, Maire de Compans, Patrice **MALINGRE**, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, , Joëlle **DARRAS**, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Christophe **SOKOLSKY**, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Monique **LESS**, Françoise **BOESPFLUG**, Laurent **CAEKAERT**, Arnaud **LEROUX**, Isabelle **RICHE** et Jean-Pierre **BERNET**, Conseillers municipaux.

**Représentés** : Laurence **POMMIER** a donné un pouvoir à Isabelle **RICHE**, Corinne **CUFFEZ** a donné un pouvoir a Monique **LESS**, Sylvie **ADAM** a donné un pouvoir à Joëlle **DARRAS** et Thierry **CARTON** a donné un pouvoir à Françoise **BOESPFLUG**.

Formant la totalité des membres en exercice,

Secrétaire de séance : Arnaud **LEROUX**

**PROVISOIRE**

**ORDRE DU JOUR** :

- 1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 Juin 2009
- 2/ Décisions modificatives
- 3/ Recherche du Coordinateur SPS pour le Multiservices
- 4/ Recherche du cabinet d'étude de sondages de sols pour le Multiservices
- 5/ Recherche du bureau de contrôle technique pour le Multiservices
- 6/ Demande de subventions après du Conseil Régional pour la couverture des 2 terrains de tennis
- 7/ Demande de subventions auprès du Conseil Général pour la couverture des 2 terrains de tennis
- 8/ Approbation du rapport du délégataire Véolia (réseau)
- 9/ Approbation du rapport du délégataire Véolia (station d'épuration)
- 10/ Achats de 2 défibrillateurs
- 11/ Délibération transfert de compétence Gaz au SMERSEM
- 12/ Prise en charge formation M. Blin

**13/ Subvention association**  
**14/ Illuminations de Noël**  
**15/ Journée de Solidarité**  
**16/ Délibération pour le contrat formation maintenance Magnus**  
**17/ Nouvelle convention CIL-Commune de Compans**  
**18/ Travaux**

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 20H50.

**1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 Juin 2009 :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents le compte-rendu du Conseil municipal du 26 Juin 2009.

Laurent CAEKAERT vote contre.

**2/Décisions modificatives :**

Le maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire pour des raisons comptables, d'effectuer des transferts de crédits sur le budget primitif 2009 sur la section Investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- de transférer la somme de **30 000 EUROS (trente mille euros)** de l'opération 58 « Projets futurs » sur l'opération 111 « Mairie »
- de transférer la somme de **50 000 EUROS (cinquante mille euros)** de l'opération 58 « Projets futurs » sur l'opération 51 « Lotissement la Fontaine »
- de transférer **50 000 EUROS (cinquante mille euros)** de l'opération 58 « Projets futurs » sur l'opération 64 « Mail piétonnier ».
- donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

**3/ Recherche du Coordinateur SPS pour le Multiservices :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d' :

- **Autoriser** la recherche du cabinet d'étude pour le SPS (Multiservices).
- **De donner** au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

**4/ Recherche du cabinet d'étude de sondages de sols pour le Multiservices :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d' :

- **Autoriser** la recherche du cabinet d'étude pour le sondage de sols (Multiservices).
- **De donner** au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

## 5/ Recherche du bureau de contrôle technique pour le Multiservices :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d' :

- **Autoriser** la recherche du Bureau de contrôle technique (Multiservices).
- **De donner** au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

## 6/ Demande de subventions après du Conseil Régional :

Considérant que la commune de Compans se caractérise par une population jeune et dynamique qui traduit une activité associative culturelle et sportive très importante.

Considérant que le club de tennis de Compans « Tennis Club Compans », ne peut plus pratiquer sur le court existant devenu vétuste et dans ces conditions reste dans l'impossibilité d'organiser des tournois.

Considérant que de nombreux habitants s'inscrivent auprès de clubs environnants, faute de structure adaptée dans notre village.

Considérant que de jeunes habitants en voie de sédentarisation sollicitent la municipalité afin qu'elle leur propose un équipement. Ce qui, sans aucun doute, favoriserait leur intégration dans la vie sociale du village.

Considérant la demande croissante des salariés des zones d'activités de Compans.

Considérant également la demande récurrente de l'Education Nationale relative à l'initiation aux sports de raquettes des élèves de l'école Jean de la Fontaine, qui ne peut jusqu'à maintenant, s'exercer dans des conditions décentes.

Le Maire expose à l'assemblée l'avant projet de la construction de deux tennis couverts décidé par le Conseil Municipal en séance du 26 juin 2009.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élèverait à la somme de : **1 100 000 euros HT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d' :

- **approuver** l'avant projet de la construction de deux tennis couverts pour un montant prévisionnel de : **1 100 000 euros HT**
- **solliciter** auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention au titre des équipements sportifs et sociaux éducatifs
- **inscrire** au budget de la commune le montant des travaux qui restent à sa charge
- **affecter** cet équipement à la pratique des sports de raquettes et du tennis
- **ouvrir** cette structure à toutes les catégories d'usagers (groupes ou individuels) dans le respect d'un règlement établi sous le contrôle de la municipalité en partenariat avec le Tennis Club Compans
- **la commune assurera** l'entretien et le gardiennage de cet équipement dont les dépenses seront inscrites chaque année au budget communal
- **s'engager** à ne pas démarrer les travaux sans avoir reçu la notification de subvention qui pourrait lui être allouée
- **s'engager** à informer le Département de toute manifestation relative à l'inauguration de cet équipement
- **de donner** au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **7/ Demande de subventions auprès du Conseil Général :**

Considérant que la commune de Compans se caractérise par une population jeune et dynamique qui traduit une activité associative culturelle et sportive très importante.

Considérant que le club de tennis de Compans « Tennis Club Compans », ne peut plus pratiquer sur le court existant devenu vétuste et dans ces conditions reste dans l'impossibilité d'organiser des tournois.

Considérant que de nombreux habitants s'inscrivent auprès de clubs environnants, faute de structure adaptée dans notre village.

Considérant que de jeunes habitants en voie de sédentarisation sollicitent la municipalité afin qu'elle leur propose un équipement. Ce qui, sans aucun doute, favoriserait leur intégration dans la vie sociale du village.

Considérant la demande croissante des salariés des zones d'activités de Compans.

Considérant également la demande récurrente de l'Education Nationale relative à l'initiation aux sports de raquettes des élèves de l'école Jean de la Fontaine, qui ne peut jusqu'à maintenant, s'exercer dans des conditions décentes.

Le Maire expose à l'assemblée l'avant projet de la construction de deux tennis couverts décidé par le Conseil Municipal en séance du 26 juin 2009.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élèverait à la somme de : **1 100 000 euros HT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d' :

- **approuver** l'avant projet de la construction de deux tennis couverts pour un montant prévisionnel de : **1 100 000 euros HT**
- **solliciter** auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne une subvention au titre des équipements sportifs et sociaux éducatifs
- **inscrire** au budget de la commune le montant des travaux qui restent à sa charge
- **affecter** cet équipement à la pratique des sports de raquettes et du tennis
- **ouvrir** cette structure à toutes les catégories d'utilisateurs (groupes ou individuels) dans le respect d'un règlement établi sous le contrôle de la municipalité en partenariat avec le Tennis Club Compans
- **la commune assurera** l'entretien et le gardiennage de cet équipement dont les dépenses seront inscrites chaque année au budget communal
- **s'engager** à ne pas démarrer les travaux sans avoir reçu la notification de subvention qui pourrait lui être allouée
- **s'engager** à informer le Département de toute manifestation relative à l'inauguration de cet équipement
- **de donner** au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **8/ Approbation du rapport du délégataire Véolia (réseau) :**

Ce point est reporté à la prochaine séance car le Conseil municipal souhaite un complément d'information auprès de M. Darras, Directeur d'agence de Véolia Eau à Tremblay-en-France.

Un rendez-vous est demandé auprès de M. Darras pour le mois de septembre.

### **9/ Approbation du rapport du délégué Véolia (station d'épuration) :**

Ce point est reporté à la prochaine séance car le Conseil municipal souhaite un complément d'information auprès de M. Darras, Directeur d'agence de Véolia Eau à Tremblay-en-France. Un rendez-vous est demandé auprès de M. Darras pour le mois de septembre.

### **10/ Achats de 2 défibrillateurs : (Point Information)**

M. le Maire donne la parole à Monique **LESS**, Conseillère municipale.

Monique **LESS** informe le Conseil municipal que 2 défibrillateurs de marque Schiller vont être achetés par la Mairie pour un montant total de **5553 euros TTC**.

### **11/ Délibération transfert de compétence Gaz au SMERSEM :**

Ce point est reporté à la prochaine séance car le Conseil municipal souhaite un complément d'information auprès du SMERSEM. M. le Maire demande à M. Patrice **MALINGRE** de se rapprocher du SMERSEM.

### **12/ Prise en charge formation M. Blin :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés d' :

- **Approuver** la prise en charge de la formation en « *Gestion publique* » du 10 mars au 7 juillet 2009 du Secrétaire Général pour un montant de **1 300 euros TTC**.
- **Donner** au Maire le droit de signer tout document afférent.

Laurent **CAEKAERT** vote contre.

### **13/ Subvention association :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés d' :

- **Approuver** la demande de subvention de l'ASCA pour un montant de **8600 euros TTC**.
- **Donner** au Maire le droit de signer tout document afférent.

Joëlle **DARRAS** et Sylvie **ADAM** ne prennent pas part au vote.

### **14/ Illuminations de Noël :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés d' :

- **Approuver** le choix de l'entreprise **Blachère Illumination** pour un montant total de **12 487,80 euros HT** (soit **14 935,41 euros TTC**).
- **Donner** au Maire le droit de signer tout document afférent.

Laurent **CAEKAERT** s'abstient de voter.

## **15/ Journée de Solidarité :**

**(Cette délibération annule et remplace la délibération n°182 05 06 09).**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés de :

- Ne pas accorder le lundi de Pentecôte comme Journée de Solidarité
- De demander aux agents communaux de poser une journée sur leur quota légal de vacances
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votes pour : Corinne **CUFFEZ**, Laurent **CAEKAERT**, Laurence **POMMIER**, Monique **LESS**, Sylvie **ADAM** et Joëlle **DARRAS**.

Abstentions : Arnaud **LEROUX**, Isabelle **RICHE**, Françoise **BOESPFLUG** et Thierry **CARTON**.

Votes contre: Patrice **MALINGRE**, Joël **MARION**, Jean-Pierre **BERNET** et Christophe **SOKOLSKY**.

## **16/ Délibération pour le contrat formation maintenance Magnus :**

Ce point est reporté à la prochaine séance car le Conseil municipal souhaite un complément d'information auprès de M. Simplat, correspondant Magnus.

## **17/ Nouvelle convention CIL-Commune de Compans :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- **L'adoption** de l'avenant n°1 de la convention CIL – Commune de Compans
- **Donner** au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier

## **18/ Travaux :**

M. le Maire donne la parole à M. **MALINGRE**, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Travaux.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que 2 ralentisseurs et la signalétique allaient être mis en place Rue de la Fontaine. De plus, un ralentisseur Sente Saint-Lambert allait être également installé, ainsi que la signalétique. Le montant total de cette opération s'élève à **14 312 euros HT**.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que le City parc va être fermé du 20 juillet au 20 août pour la pose du filet par **AG +**.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que des clôtures de 2 M de hauteur allaient être installés à l'Ecole Jean de la Fontaine afin de sécuriser le lieu. M. le Maire ajoute que des panneaux, ayant pour thème les Fables de la Fontaine, allaient être installés à l'Ecole.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que le bardage de l'Ecole par l'entreprise **BIZET** se termine à la fin du mois de juillet 2009.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que l'Ecole et la Maison des Associations ont été victimes d'actes de vandalisme (casses des vitres. Montant total à l'Ecole est de **1432 euros TTC** et à la MDA de **886,76 euros TTC**).

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal qu'une douche allait être installée dans l'Ecole Jean de la Fontaine (au niveau de l'infirmerie).

M. la Maire et M. **MALINGRE** informent le Conseil municipal qu'une étude allait être réalisée concernant la vidéosurveillance sur l'intégralité de la commune de Compans, à commencer par l'entrée de l'Ecole Jean de la Fontaine.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que la réalisation d'un préau est prévu à l'Ecole Jean de la Fontaine mais qu'il est dans l'attente de 3 devis différents.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal qu'un diagnostic général des toitures des bâtiments communaux est réalisé par l'entreprise **MTC**. Celle-ci est intervenue en priorité à l'Ecole concernant deux infiltrations d'eau importantes.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal qu'un projet de réalisation d'une cuisine à la Maison des Associations est à l'étude. Il précise qu'il va demander 3 devis différents. De plus, un panneau d'informations à destination des associations doit être installé à l'intérieur de la Maison des Associations.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que le déménagement de la famille Vallié est terminé. Cette famille réside dorénavant au 39, rue Saint-Lambert.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que le logement laissé vacant par la famille Vallié (au-dessus de la MAIRIE) a pour projet de devenir à terme un F2 et un F3. En effet, l'entreprise **BATEO** est chargée de faire une proposition d'aménagement à la Mairie de Compans. En parallèle, il est demandé à l'entreprise **BATEO** de refaire la cuisine, le couloir de la Mairie et le bureau du Secrétaire Général.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que la collectivité est toujours dans l'attente de la réponse de M. le Sous-Préfet qu'en à la demande d'indulgence pour la réhabilitation des 7 logements communaux.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que le Conseil Général refuse de prendre en charge l'aménagement des voiries au niveau de la RD9 pour la période 2009. Les réfections de voiries, les aménagements nécessaires et l'installation de 2 ralentisseurs (en continu) seraient, dès lors, à la charge de la Mairie. M. **MARION** souligne que ces travaux peuvent être planifiés pour le début de l'année 2010 après avoir fait, au préalable, une demande de subvention pour la prise en charge partielle de ces travaux.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que la réfection des sols et peintures à l'Ecole Jean de la Fontaine interviendra au mois d'août. Le cabinet **GREUZAT** fournira à la collectivité de Compans l'intégralité du DCE pour le 26 juillet 2009.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que l'aménagement des 2 bureaux en Mairie par l'entreprise **LEGENDRE** débutera le 20 juillet 2009.

M. **MALINGRE** informe de la nécessité de remplacer la porte palière au 1<sup>er</sup> étage des appartements communaux (au niveau de la Mairie). Le choix se porte sur une porte en PVC pour un montant de **2969,94 euros TTC**.

M.**MALINGRE** informe le Conseil municipal que l'abri situé dans le parc près de la Mairie allait être détruit après un acte de vandalisme. Le montant total de sa destruction est de **4034 euros TTC**.

M. **MALINGRE** informe le Conseil municipal que, suite à un acte de vandalisme, la boîte aux lettres de l'Ecole doit être changée.

M. **MALINGRE** donne la parole à M. **BERNET**, Conseiller municipal.

M. **BERNET** informe le Conseil municipal que la Société Elis va changer l'intégralité des sèche-mains à rouleau des bâtiments communaux le 5 août.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire de Compans Joël **MARION** lève la séance du Conseil municipal à 22H45.